



FO alerte

Les CPE menacés d'externalisation

Syndicat National
Force Ouvrière
des Lycées et
Collèges

Communiqué
du 24 mai 2018

Les CPE menacés d'externalisation

Après les Psy-EN(EDO) sortis par le ministre du cadre dérogatoire de l'Education Nationale, c'est au tour des CPE : c'est le sens du projet d'arrêté présenté par le ministre au Comité technique ministériel du 16 mai contre lequel Force Ouvrière a voté. Le texte sera représenté au CTM du 25 mai.

Les conséquences immédiates pour les PSYEN ont été les fermetures des CIO puis le transfert des personnels aux régions...

Ce sont des milliers de fonctionnaires qui sont menacés de sortir de l'Education nationale. Ce sont de milliers de fonctionnaires de l'Education Nationale avec leurs garanties statutaires dont le gouvernement veut se débarrasser.

A qui le tour ensuite ? Cela s'inscrit pleinement dans CAP 2022 : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, recrutement contractuel, mobilité forcée...

Dans une situation déjà sinistrée

Les vies scolaires sont en crise dans de nombreux établissements où il manque, notamment, des CPE. Les enseignants sont souvent contraints de recourir à la grève pour obtenir satisfaction. Tout ce qu'ils demandent, c'est un poste de CPE pour empêcher une situation intenable !

Les situations de conflits se multiplient entre élèves mais aussi avec les personnels. Et face à cela, la réponse du Ministre, c'est la remise en cause du statut particulier des CPE !

La circulaire de 2015 conduisait déjà à une redéfinition du temps de travail. Pratique, dans un contexte de pénurie de personnels.

L'urgence, c'est le recrutement de CPE en nombre suffisant.

Au concours 2018, 427 postes au concours contre, pour exemple, 488 en 2016. Plus 37 postes aux concours par rapport à l'année dernière mais on attend 26 000 élèves en plus dans le secondaire à la rentrée 2018. Soit 706 élèves par CPE ! Sans compter les établissements qui sont déjà en tension parce qu'il manque des postes. En 2016-2017, les CPE étaient 12 315 pour 5 579 355 (1 pour 453 élèves).

Pour le SNFOLC, l'urgence est à maintenir les CPE dans l'Education nationale et à répondre aux revendications des personnels :

- Augmentation du nombre de postes de CPE aux concours,**
- non à la sortie du corps des CPE du caractère dérogatoire de l'Education nationale,**
- non au recrutement dans des conditions précaires,**
- le retrait de la circulaire missions des CPE du 10 août 2015 qui ouvre la voie à un allongement du temps de travail, à un alourdissement des missions des CPE, à une redéfinition de leur temps de travail d'un établissement à l'autre,**
- 35 heures par semaine, toutes activités comprises, et que tout dépassement horaire soit compensé.**

SNFOLC

Siège National

6-8 rue Gaston Lauriau www.fo-snfolc.fr
93513 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tel : 01.56. 93. 22. 44 - Fax : 01.56. 93. 22. 40
snfolc.national@fo-fnecfp.fr